



REMBOURSEMENT CAUTION LOCATION

Par **mfrance89**, le **08/10/2010** à **21:29**

bonjour

j'ai quitté mon logement et fait un état des lieux pour lequel le propriétaire n'a fait aucune annotation, état des lieux fait en 15 mm

j'ai signé l'état des lieux mais la propriétaire n'a pu me donner une copie.

Au reçu du remboursement de ma caution de 1400 €, elle ne m'a remboursé que la moitié MAIS m'a fourni une copie de l'état des lieux modifié avec du 'blanco'.

que puis-je faire ?

merci

cordialement

Par **loe**, le **09/10/2010** à **17:30**

Bonjour,

Pour quelles raisons vous a-t-on amputé le dépôt de garantie de 700 € ?

Si vous n'êtes pas d'accord, il vous faut saisir le juge de proximité.

Par **mfrance89**, le **10/10/2010** à **16:53**

bonjour

merci de votre réponse

elle a amputé le remboursement parce qu'elle a modifié l'état des lieux après ma signature

elle y a apposé du blanco, refait la peinture de la cuisine remplacer la hotte de cuisine, alors

que sur le document que j'ai signé, cela n'a pas été signifié

merci

cordialement